

PP/NL		COMPTES RENDUS DE REUNION
Commission Consultative des Services Publics Locaux		
Mardi 28 avril 2009		
PRESENTS	Madame de FLEURIEU Monsieur PICARD Monsieur MANDON Madame REBAUD Monsieur SZAC Monsieur ALLEMANDI Monsieur BARRY Monsieur KEYSSEYAN Madame OLLIER	Mairie Arnas - Présidente commission Président CAVIL Mairie de Villefranche Mairie de Gleizé Mairie de Limas Office des Générations Réunies Groupement Ecologique Beaujolais UFCV que Choisir Association des familles Limas
ABSENTS EXCUSES	Monsieur BRAYER Madame DUTERRE Monsieur DEROGNAT	Mairie de Limas Association des familles Limas Arnas plein Air
ABSENTS NON EXCUSES	Monsieur DESMULES Monsieur FELIX Madame GRUAT	Mairie de Villefranche Circulimas Association des Crématistes
ASSISTAIENT	Monsieur PHULPIN Monsieur ROQUES	CAVIL - Directeur Général VEOLIA EAU
DIFFUSION	<i>A tous les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux A tous les participants</i>	
DOCUMENTS JOINTS	x Lettre GEB	
Prochaine réunion	Octobre 2009	

Information DUP captage de Beauregard

Sur proposition de Madame de FLEURIEU, Monsieur PHULPIN donne un certain nombre d'indications sur le nouveau périmètre.

Il précise que le périmètre immédiat a été agrandi au nord, au détriment du périmètre rapproché.

Comme l'indique l'arrêté préfectoral, il a été notifié à tous les propriétaires de parcelles du périmètre immédiat et du périmètre rapproché.

Il est rappelé que l'agglomération doit obligatoirement se rendre acquéreur de la surface du périmètre immédiat, quand au périmètre rapproché, cela se fera au coup par coup en fonction des disponibilités financières de l'agglomération.

De ce fait, il est rappelé que le service des domaines a chiffré à 2 €/m² l'achat de ces parcelles, avec une marge de négociation de 15 %, plus indemnités d'éviction agricole s'il y a lieu.

Monsieur BARRY, au nom du GEB, souhaitait non seulement que le périmètre immédiat soit élargi, mais que les deux autres périmètres, rapproché et éloigné, le soient aussi, afin de sécuriser le plus possible les alentours des champs captants. Cela aurait permis aussi d'accroître les contrôles sur des surfaces maîtrisées et il se déclare déçu que cela n'ait pas été fait.

Il demande de même que soit contrôlé davantage l'activité des maraichers, notamment en ce qui concerne les pesticides et celle des entreprises, au niveau de la pollution aux solvants chlorés.

Monsieur PICARD répond que la CAVIL a lancé en 2005, une étude pour mieux comprendre la pollution historique due aux solvants chlorés, observée principalement dans la nappe profonde à plus de 20 mètres.

Il existe encore des pics de pollution et il convient de les circonscrire le plus rapidement possible.

Il rappelle que la mairie d'Arnas a adressé, en son temps, à environ 70 entreprises situées à proximité, des courriers concernant l'utilisation des solvants chlorés, mais toutes n'ont pas répondu (à peu près 60 % de non réponse). Sur ce point, Madame de FLEURIEU intervient, en tant que maire d'Arnas, en disant que des courriers ont été à nouveau envoyés aux entreprises concernées, ce qui permettra de pouvoir augmenter, le moment venu, les contrôles.

Monsieur BARRY se félicite de cette initiative.

Pour revenir à l'arrêté préfectoral, il rappelle que le commissaire enquêteur avait assorti son avis d'une réserve relative à la recherche de l'origine des solvants chlorés, que la déclaration d'utilité publique ne soit pas arrêtée tant que les investigations programmées sur place dans les installations classées pour la protection de l'environnement et que les enquêtes sur place, ciblées sur certaines installations non classées soient engagées, et ce sous le pilotage de la CAVIL. Il regrette que cette réserve n'ait pas été prise en considération suffisamment.

Il est rappelé que la CAVIL, depuis 5 ans, suit ce dossier avec grande attention, que des études confiées à des bureaux d'études d'hydrogéologues sont en cours, qu'une réunion est intervenue en sous-préfecture où Monsieur le sous-préfet a demandé aux services de

la DDASS et de la DRIRE d'intervenir au niveau des entreprises concernées et que ces différentes actions rentrent tout à fait dans le cadre de l'avis émis par le commissaire enquêteur.

Sur une autre question de Monsieur BARRY, il est répondu que le projet de zone d'activités qui devrait se mettre en place sur la zone de l'Epie, à proximité du périmètre éloigné, sera étudié avec beaucoup de vigilance au niveau de la nature des activités. Il sera analysé la mise en œuvre de toutes les protections techniques afin de préserver tous risques potentiels pour la nappe alluviale qui alimente les puits de captages.

Monsieur PICARD précise que les entreprises qui s'implanteront devront respecter des obligations fortes en matière d'utilisation et de rejet de l'eau.

Il cite notamment à titre d'exemple des routes et fossés étanchés, des eaux pluviales récupérées ou des bacs pour hydrocarbure sur les parkings.

Monsieur PICARD précise que l'agglomération va lancer, très prochainement, une étude appelée BAC (Bassin d'Alimentation des Captages) afin de connaître de manière précise l'origine de l'eau pompée dans les champs captants.

Il sera mis en place, de même, des points de prélèvements sur le Nizerand et un système d'alerte de pollution.

Monsieur BARRY regrette que l'arrêté n'offre pas de possibilité aux maraichers de mettre en place des activités bio. Il est rappelé qu'il n'y a rien d'obligatoire en matière législative à ce sujet. Monsieur BARRY précise qu'il aurait été très intéressant que l'arrêté préfectoral aille plus loin dans ce domaine. Il le regrette.

Monsieur ROQUES précise que l'étude BAC permettra non seulement de quantifier les flux souterrains mais aussi d'en analyser la qualité.

Monsieur BARRY dit que la protection des ressources en eau est essentielle et qu'il convient de tout mettre en place pour la préserver.

Madame de FLEURIEU répond que d'autres possibilités peuvent être étudiées comme cela avait été fait en son temps notamment l'usage de forages.

Rapport de synthèse - qualité de l'eau - année 2008

Madame de FLEURIEU commente le rapport sur la qualité de l'eau d'alimentation en 2008 qui nous a été envoyé dernièrement par les services de la DDASS.

Pour l'année 2008, toutes les analyses ont montré des conformités aux limites réglementaires.

En ce qui concerne les pesticides et les solvants chlorés, plusieurs molécules sont régulièrement détectées sans toutefois dépasser les limites de qualité.

Monsieur SZAC intervient puisqu'en page 11 de ce rapport, notamment concernant les solvants chlorés, il est écrit que les valeurs relevées en 2008 sont restées inférieures à la norme de 10 µg/litre mais sont en augmentation avec une moyenne en sortie de station de traitement de 4,13 µg/l contre 3,43 µg/l en 2007.

En conclusion, l'eau distribuée au cours de l'année 2008 présente une bonne qualité bactériologique, avec aucun dépassement des limites de qualité et un dépassement de la référence en qualité, notamment au niveau des coliformes totaux sur l'ensemble des analyses réalisées en distribution et sur l'unité de production.

Pour les pesticides, l'oxadixyl est encore régulièrement détecté dans l'eau distribuée bien qu'interdit d'utilisation depuis janvier 2004.

Aucun dépassement de limite de qualité n'a toutefois été relevé en 2008.

Et enfin, pour les solvants chlorés, la DDASS indique que si les recherches en cours pour déterminer leur origine ne sont pas concluantes et si les valeurs retrouvées ne diminuent pas, un traitement de ces molécules devra être mis en place.

A ce propos, Monsieur SZAC pose la question de la mise en œuvre d'un équipement charbon actif qui traiterait les solvants chlorés et pesticides.

Le Directeur Général fait mention du coût de cet outil de l'ordre de 2.500.000 euros avec un impact sur le prix de l'eau de l'ordre de 10 centimes d'euros HT/m³.

C'est donc une incidence financière relativement lourde au niveau du prix de l'eau.

Il est précisé que cet équipement pourrait bénéficier de subventions au niveau de son investissement notamment par l'agence de l'eau mais que celle-ci souhaite prioritairement travailler d'abord sur l'origine de la pollution et après, sur les possibilités de son traitement.

Affaires diverses

Il est donné aux membres de la commission un compte rendu émanant de la chambre d'agriculture du Rhône concernant le programme qualité des eaux en Beaujolais, portant notamment sur la mise en place de systèmes de traitement pour récupérer les produits phyto (traitement soufre....) au niveau des exploitations viticoles.

Information sur les cours d'eau

Il est rappelé que le syndicat mixte des rivières du Beaujolais a commandé une étude confiée à GEO+ qui doit réaliser une modélisation hydraulique de l'ensemble des cours d'eau du Beaujolais afin de définir les zones d'expansion à mettre en place en priorité.

Dans un premier temps, des relevés topographiques ont été réalisés et dans un second temps, les résultats de cette modélisation seront connus en octobre/novembre 2009.

En ce qui concerne les travaux CAVIL, pour son territoire, les travaux d'urgence ont été faits suite à la catastrophe du 1^{er} novembre dernier, permettant de rétablir l'écoulement des cours d'eau, notamment pour le Morgon et le Nizerand. En ce qui concerne le Marveran, Madame de FLEURIEU précise que la commune d'Arnas a fait le nécessaire.

Au niveau du réaménagement des berges, il est rappelé que les travaux sont estimés à 200.000 € HT pour lesquels une subvention de la Région devra intervenir à hauteur de 50 %.

Afin de prévenir toute autre catastrophe comme celle-ci, il conviendrait de s'interroger sur la mise en place de zones d'expansion en amont de notre agglomération, permettant ainsi de prévenir les inondations.

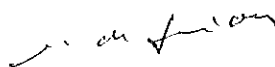
Madame de FLEURIEU dit que lors de la prochaine réunion de la commission, elle espère que Monsieur FELIX (absent de la réunion) pourra faire son exposé concernant le prix de l'eau et les possibilités régie ou affermage.

Monsieur BARRY souligne qu'aujourd'hui, le prix de l'eau représente par rapport à toutes les autres charges fixes, environ 0,02 % : l'eau n'est pas chère mais convient-il de gérer cette ressource avec une très grande vigilance afin de la préserver au maximum.

La prochaine réunion se tiendra en octobre 2009.

Il est rappelé aux membres présents de cette commission qu'ils ont toute possibilité de demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour et pour se faire, adresser les éléments à Nathalie LACHAUX (n.lachaux@cavil.fr), assistante du Directeur Général.

Madame de FLEURIEU
Présidente par délégation de la Commission
Consultative des Services Publics Locaux



Réunion CCSPL du 28 avril 2009 : rappel des propos du GEB

Sur la DUP captage de Beauregard :

1. Rappel des enjeux (fragilité et sur exploitation de la nappe aquifère...)
2. La DUP se contente d'élargir le périmètre immédiat, en rognant sur le rapproché, le GEB est déçu de la non prise en compte de notre souhait de voir le périmètre éloigné devenir réellement éloigné, qui aurait permis une meilleure prise en compte (contrôle et servitudes) des entreprises du périmètre.
3. Le GEB déplore la non prise en compte des activités non classées dans les projets d'aménagement de la CAVIL sur le périmètre éloigné et rappelle les propos de la commissaire enquêtrice sur le sujet: "je recommande fortement à la CAVIL...de s'assurer que le fonctionnement de celles-ci ne les amènera pas à utiliser des solvants chlorés ou autres produits toxiques...)
4. Le GEB déplore l'absence de prescriptions de cultures en maraîchage bio...l'agriculture "raisonnée" n'est pas la bonne solution.
5. Le GEB demande la prise en compte par la CAVIL (qui va devoir être propriétaire des terrains...) de cette nécessité de faire coïncider protection de la ressource en eau et besoins en produits bio.
6. Le GEB rappelle que la commissaire a souhaité que la DUP ne soit pas prise tant que les investigations sur place dans les ICPE ne sont pas terminées, et rappelle que les entreprises n'ont pas répondu à 62%.
7. Le GEB rappelle la nécessité de protéger la ressource en dehors de toute action de traitement qui serait prise et demande un point sur le pilote charbons actifs et la suite qui sera donnée.

Sur le rapport de synthèse qualité de l'eau année 2008 :

1. Il est dommage de n'avoir ce rapport que le jour de la réunion et nous ne nous prononcerons sur ce sujet qu'après l'avoir lu...
2. Toutefois concernant les solvants chlorés, il est à remarquer que "les valeurs relevées en 2008 sont restées inférieures à la norme...mais sont en augmentation avec une moyenne en sortie de station de traitement de 4,13µg/l contre 3,43 en 2007"